



Gennevilliers, le 25 février 2016

O2I ANNONCE :

- **LA REALISATION D'UN PLACEMENT PRIVE DE 0,4 M€ ET**
- **LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2,6 M€ AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Paris, le 25 février 2016 – O2i (Alternext : ALODI ; ISIN : FR0010231860), groupe spécialisé dans les domaines de la formation informatique et management, l'édition de logiciels, l'ingénierie informatique et la conception et l'intégration de solutions d'impressions grands formats, annonce le lancement d'une émission de 1 828 678 actions ordinaires pouvant être portée à un maximum de 2 035 234 actions au prix de 1,30 € euro par action, représentant une décote de 9,5 % par rapport à la moyenne des cours de clôture des 10 dernières séances de bourse précédant la décision de lancement de l'opération par le Conseil d'administration. Pouvant être souscrite en numéraire ou par incorporation de créances, cette émission d'un produit brut maximum de 2,4 M€ susceptible d'être portée à 2,6 M€ en cas d'exercice de la faculté d'extension. La dilution qui en résulterait pour un actionnaire actuel ne participant pas à l'opération s'établirait à 20% et pourrait être portée à 22% en cas d'usage de la faculté d'extension.

Il est précisé que ni le placement privé, ni l'augmentation de capital avec maintien du DPS, objet du présent communiqué, ne sont soumis à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF.

Contexte et objet des opérations

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- La formation informatique et management où il est un des principaux intervenants sur le marché français avec plus de 1 600 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- L'ingénierie informatique comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- L'édition de logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle adiiect (enseigne O2i software) ;
- La conception et l'intégration de solutions d'impressions grands formats (enseigne O2i Print).

O2i annonce avoir réalisé une émission de 0,4 M€ dans le cadre d'un placement privé au prix de 1,30 € par action. Cette opération de renforcement des fonds propres qui suit la prise de contrôle du groupe O2i par Prologue, a pour objectif de renforcer les moyens financiers du groupe O2i pour financer son développement interne et ses éventuels projets de croissance externe.

O2i souhaite maintenant permettre à ses actionnaires actuels de participer à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au même conditions de prix, pour accompagner le développement du Groupe et lui apporter des moyens supplémentaires. Cette opération porte sur un produit brut maximum de 2,6 M€ dont les termes sont décrits au paragraphe 2 ci-dessous.

Prologue, principal actionnaire de la Société, s'est engagé à souscrire à l'opération pour un montant au moins égal à sa quote-part au capital, soit un montant de 795,3 K€. Cette souscription sera effectuée par incorporation de compte courant qui s'élevait au 31 décembre 2015 à 1,0 M€ sur un total de trésorerie consolidée de 1,5 M€ à la même date. Cette souscription ne contribuera donc pas à un apport de trésorerie supplémentaire mais pérennisera la trésorerie du Groupe et contribuera au renforcement de sa structure bilantielle.

En outre, Prologue se réserve la faculté de passer un ordre à titre réductible pour un montant maximal de 1 204,7 K€, qui porterait sa souscription totale à près de 2.000 K€.

1 – REALISATION D'UN PLACEMENT PRIVE DE 0,4 M€

Cadre juridique de l'opération – Nature de l'opération

Le conseil d'administration de O2i, lors de sa séance du 24 février 2016, a constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé réalisé auprès d'investisseurs qualifiés ou d'un petit nombre d'investisseurs agissant pour compte propre, en vertu de la délégation qui lui a été conférée aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2015.

Caractéristiques de l'émission

Cette émission a porté sur 279 000 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 0,50 € chacune émises au prix unitaire de 1,30 €, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de 139.500 € et d'une prime d'émission de 223.200 €, soit un produit brut total égal à 362.700 €.

Le prix de souscription, établi conformément aux termes de la délégation de l'assemblée générale du 29 juin 2015, affichait une décote de 11,6% par rapport au dernier cours de bourse et de 10,7% par rapport à la moyenne des dix dernières séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration.

Les 279 000 actions nouvelles représentaient respectivement 3,97% du capital et 3,67% des droits de vote avant émission et 3,81 % du capital et 3,54% des droits de vote après émission.

Calendrier de l'opération

19 février 2016	Conseil d'administration constatant les souscriptions
24 février 2016	Règlement livraison des actions nouvelles Conseil d'administration constatant la réalisation définitive de l'opération Avis Euronext
26 février 2016	Cotation des actions nouvelles sur Alternext Paris de Euronext (« Alternext »)

Incidence de l'émission

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action

Base comptes consolidés 30 juin 2015 retraités (1)	Quote-part des capitaux propres (Part Groupe) consolidés par action	
	Base non diluée	Base diluée (2)
Avant Placement privé	1,328 €	1,474 €
Après Placement privé	1,327 €	1,469 €

(1) *Capitaux propres au 30 juin 2016 retraités :*

- a. *de l'exercice de 66 000 BSAAR et*
- b. *de l'acquisition définitive de 124 958 AGA constatés par le CA du 26 octobre 2015.*

(2) A la date du présent communiqué, les instruments dilutifs en circulation sont les suivants :

- 272 727 obligations convertibles à raison de 1 action par obligation au prix de 2,20 €.
- 4 241 952 BSAAR exerçables à raison de 3 BSAAR pour 1 action (soit un maximum de 1 413 984 actions nouvelles à émettre) au prix de 2,20 €
- 134 676 actions gratuites en cours de période d'acquisition.

L'exercice intégral de ces instruments pourrait conduire à la création de 1 821 387 actions O2i nouvelles supplémentaires.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas)

	Participation de l'actionnaire en % du capital	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant Placement privé	1,00%	0,79%
Après Placement Privé	0,96%	0,77%

(1) Se reporter au renvoi (2) ci-dessus.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Avant placement privé				Après placement privé			
	Nb actions	% capital	Nb D. Vote	% D. Vote	Nb actions	% capital	Nb D. Vote	% D. Vote
Prologue	2 447 156	34,78%	2 447 156	32,21%	2 447 156	33,46%	2 447 156	31,07%
Equitis Gestion	688 876	9,79%	688 876	9,07%	688 876	9,42%	688 876	8,74%
Nexstage (à travers plusieurs fonds)	765 582	10,88%	765 582	10,08%	765 582	10,47%	765 582	9,72%
Actionnaires nominatifs	1 021 875	14,52%	1 657 021	21,81%	1 021 875	13,97%	1 657 021	21,04%
Flottant	2 039 742	28,99%	2 039 742	26,84%	2 318 742	31,70%	2 318 742	29,44%
Autocontrôle *	72 483	1,03%	0	0,00%	72 483	0,99%	0	0,00%
TOTAL	7 035 714	100,00%	7 598 377	100,00%	7 314 714	100,00%	7 877 377	100,00%

(*) à fin janvier 2016

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100.000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

2 – LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS D'UN MONTANT MAXIMAL DE 2,6 M€

Nature de l'opération

L'opération de levée de fonds annoncée prend la forme d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les actionnaires bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Caractéristiques de l'émission

Produit brut de l'émission

2 377 281,40 euros correspondant aux 1 828 678 actions nouvelles proposées à la souscription, pouvant être porté à 2 645 804,20 euros en cas d'augmentation de 11,30 % du nombre d'actions nouvelles suite à l'exercice intégral de la faculté d'extension, soit un nombre maximum d'actions nouvelles de 2 035 234 (si la demande d'actions nouvelles à titre réductible le permet).

Faculté d'extension

En cas de sursouscription, le nombre d'actions nouvelles proposées à la souscription pourra être augmenté de 206 556 actions en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension. Conformément à la position de l'AMF, cette extension sera utilisée pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et les cessionnaires de leur DPS.

Prix de souscription par action

1,30 € par action nouvelle (dont 0,50 € de valeur nominale et 0,80 € de prime d'émission), à comparer au cours de clôture le 23 février 2016 de 1,39 €, représentant par rapport à ce dernier une décote de 6,5% et à rapporter à la moyenne des cours de clôture des dix dernières séances de bourse précédant la décision de lancement par le Conseil d'administration (soit du 10 février au 23 février 2016) s'établissant à 1,44 €, faisant apparaître une décote par rapport à celle-ci de 9,5%

Ce prix d'émission est égal à celui retenu dans le cadre du placement privé constaté le 19 février 2016. Les souscriptions pourront être effectuées en numéraire ou par compensation de créances.

Droit préférentiel de souscription

L'émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions existantes, d'une valeur nominale de 0,50 € chacune.

Les souscriptions à titre réductible sont possibles.

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100.000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

Cadre juridique de l'opération

Décision du Conseil d'administration

En vertu de la délégation qui lui a été conférée aux termes de la 1^{ère} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2014, le conseil d'administration de O2i, lors de sa séance du 24 février 2016, a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 1 828 678 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune à un prix unitaire de 1,30 €, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de 914 339,00 € et d'une prime d'émission de 1 462 942,40 €, soit un produit brut total égal à 2 377 281,40 €. Le nombre d'actions émises est susceptible d'être porté à un nombre maximal de 2 035 234 actions en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension si la demande de souscription à titre réductible le permet. Dans ce cas, le produit brut total de l'émission serait porté à 2.645.804,20 € dont une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.017.617,00 € et d'une prime d'émission maximale de 1.628.187,20 €.

Au vu du résultat à l'issue de la période de souscription, le nombre d'actions nouvelles à émettre sera arrêté par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2016, après usage, le cas échéant, de la faculté d'extension susvisée.

Calendrier prévisionnel de l'opération

15 février 2016	Début de la période de suspension d'exercice des BSAAR et des obligations convertibles en circulation
24 février 2016	Conseil d'administration ayant décidé des modalités de l'émission
25 février 2016	Diffusion du présent communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération
26 février 2016	Diffusion par Euronext Paris d'un avis
29 février 2016	Publication de l'avis d'émission au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
1 ^{er} mars 2016	Ouverture de la période de souscription Début de la cotation des droits préférentiels de souscription
14 mars 2016	Clôture de la période de souscription et fin de cotation des droits préférentiels de souscription
21 mars 2016	Conseil d'administration de la Société fixant le nombre d'actions nouvelles
22 mars 2016	Publication de l'avis de résultat Euronext Publication d'un communiqué de presse de résultat des souscriptions
23 mars 2016	Règlement livraison des actions nouvelles

Cotation des actions nouvelles sur Alternext Paris de Euronext (« Alternext »)

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A chaque action O2i est attaché un droit préférentiel de souscription (ci-après le « DPS »). Le détachement du DPS interviendra la veille de l'ouverture de la période de souscription, après clôture de la séance de bourse.

Le DPS sera coté sur Alternext en continu du 1^{er} mars 2016 au 14 mars 2016 inclus sous le code ISIN : FR0013127818.

Les droits préférentiels détachés des actions auto-détenues de la Société à la date du 29 février seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L.225-10 du Code de commerce. Il est précisé à titre indicatif que la Société détient au 23 février 2016, 73 145 de ses propres actions (dont 17 589 dans le cadre du contrat de liquidité), soit environ 1% du capital à cette date.

Engagements et intentions de souscription

Prologue, principal actionnaire de la Société, s'est engagé à souscrire à l'opération pour un montant au moins égal à sa quote-part au capital, soit un montant de 795,3 K€ qui sera souscrite par incorporation de compte courant. Cette souscription ne contribuera donc pas à un apport de trésorerie supplémentaire mais pérennisera la trésorerie du Groupe et contribuera au renforcement de sa structure bilantielle.

Prologue se réserve la faculté de passer un ordre à titre réductible pour un montant maximal de 1 204,7 K€ qui porterait sa souscription totale à près de 2.000 K€.

La Société n'a pas eu connaissance d'autres intentions.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

En cas de demandes de souscriptions insuffisantes ne permettant pas de couvrir la présente émission à hauteur d'au moins 75% (soit au minimum 1 371 509 actions), l'opération serait annulée.

Nombre de titres émis et pourcentage de dilution susceptible de résulter de l'émission

Nombre d'actions nouvelles à émettre

1 828 678 actions représentant 20% du capital et 18,9% des droits de vote après augmentation de capital. Ce nombre d'actions est susceptible d'être porté à 2 035 234 en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension représentant alors 21,8 % du capital et à 20,5 % des droits de vote après augmentation de capital.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action

Base comptes consolidés 30 juin 2015 retraités (1)	Quote-part des capitaux propres consolidés par action	
	Base non diluée	Base diluée (2)
Avant émission	1,327 €	1,469 €
Après émission à 100%	1,322 €	1,441 €
Après émission et clause extension	1,321 €	1,438 €
Après émission limitée à 75%	1,323 €	1,447 €

(1) Capitaux propres consolidés au 30 juin 2015 retraités :

- a. du produit brut résultant de l'exercice de 66 000 BSAAR et de l'acquisition définitive de 124 958 actions gratuites constatés par le CA du 26 octobre 2015, et
- b. du produit brut de 362,7 K€ résultant du placement privé de 279 000 actions constaté par le CA du 24 février 2016.

(2) A la date du présent communiqué, les instruments dilutifs en circulation sont les suivants :

- 272 727 obligations convertibles à raison de 1 action par obligation au prix de 2,20 €.
- 4 241 952 BSAAR exerçables à raison de 3 BSAAR pour 1 action (soit un maximum de 1 413 984 actions nouvelles à émettre) au prix de 2,20 €
- 134 676 actions gratuites en cours de période d'acquisition.

L'exercice intégral de ces instruments pourrait conduire à la création de 1 821 387 actions O2i nouvelles supplémentaires.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas)

	Participation de l'actionnaire en % du capital	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission	1,00%	0,77%
Après émission à 100%	0,80%	0,67%
Avant après et clause extension	0,78%	0,65%
Après émission limitée à 75%	0,84%	0,70%

(1) Se reporter au renvoi (2) ci-dessus.

La dilution de l'actionnaire qui ne participe pas à l'opération ressortira ainsi à 20% en cas d'émission à 100% du montant initial et à 22% en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension. Dans ce dernier cas, la dilution de l'actionnaire qui ne souscrit qu'à hauteur de ses DPS s'établira à 2%.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote

Sur la base de l'hypothèse que Prologue ne souscrirait à l'émission qu'à hauteur de sa quote-part à titre irréductible, l'incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital et des droits de vote serait la suivante :

En capital

	Avant émission		Après émission à 100%		Après émission et clause extension		En cas de réduction de l'émission à 75%	
	Nb actions	% capital	Nb actions	% capital	Nb actions	% capital	Nb actions	% capital
Prologue	2 447 156	33,46%	3 058 945	33,46%	3 058 945	32,72%	3 058 945	35,22%
Equitis Gestion	688 876	9,42%	688 876	7,53%	688 876	7,37%	688 876	7,93%
Nexstage (à travers plusieurs fonds)	765 582	10,47%	765 582	8,37%	765 582	8,19%	765 582	8,81%
Actionnaires nominatifs	1 021 875	13,97%	1 021 875	11,18%	1 021 875	10,93%	1 021 875	11,76%
Flottant	2 318 742	31,70%	3 535 631	38,67%	3 742 187	40,02%	3 078 462	35,44%
Autocontrôle (au 31 déc 2015)	72 483	0,99%	72 483	0,79%	72 483	0,78%	72 483	0,83%
TOTAL	7 314 714	100,00%	9 143 392	100,00%	9 349 948	100,00%	8 686 223	100,00%

(*) Au 31 janvier 2016

En droits de vote

	Avant émission		Après émission à 100%		Après émission et clause extension		En cas de réduction de l'émission à 75%	
	Nb D. Vote	% D. Vote	Nb D. Vote	% D. Vote	Nb D. Vote	% D. Vote	Nb D. Vote	% D. Vote
Prologue	2 447 156	31,07%	3 058 945	31,52%	3 058 945	30,86%	3 058 945	33,07%
Equitis Gestion	688 876	8,74%	688 876	7,10%	688 876	6,95%	688 876	7,45%
Nexstage (à travers plusieurs fonds)	765 582	9,72%	765 582	7,89%	765 582	7,72%	765 582	8,28%
Actionnaires nominatifs	1 657 021	21,04%	1 657 021	17,07%	1 657 021	16,72%	1 657 021	17,92%
Flottant	2 318 742	29,44%	3 535 631	36,43%	3 742 187	37,75%	3 078 462	33,28%
Autocontrôle (au 31 déc 2015)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	7 877 377	100,00%	9 706 055	100,00%	9 912 611	100,00%	9 248 886	100,00%

(*) Au 31 janvier 2016

Comment souscrire ?

Selon que vous êtes actionnaire de O2i ou pas, à la date du 29 février 2016 après clôture de bourse (date de détachement des DPS), la marche à suivre est la suivante :

1. Vous êtes actionnaire de la société

Vous disposez de droits préférentiels de souscription (DPS) attachés à vos actions o2i (chaque action ancienne donnant droit à un DPS), qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le

rapport 1 action nouvelle pour 4 DPS. Vous allez recevoir une information de l'opération sur titres en cours par l'intermédiaire financier en charge de votre compte titres.

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles (par exemple, si vous disposez de 4 actions, vous pourrez souscrire par priorité à 1 action nouvelle),

- Soit vous ne disposez pas d'un nombre exact d'actions anciennes permettant d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre, à la hausse ou la baisse, le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (1 action nouvelle pour 4 DPS), en donnant l'instruction à votre intermédiaire financier en charge de votre compte titres.

En plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez à titre irréductible (souscriptions dites « à titre irréductible »), vous pouvez aussi souscrire au nombre d'actions supplémentaires que vous souhaitez à titre réductible (souscriptions dites « à titre réductible ») jusqu'au 14 mars 2016 en faisant parvenir votre demande auprès de votre intermédiaire financier habilité. Les souscriptions à titre réductible seront servies au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui des souscriptions à titre irréductible et dans la limite des demandes. Votre demande de souscription à titre réductible fera ainsi l'objet d'une réduction en cas de demande globale excédentaire par rapport à l'offre arrêtée par le Conseil d'administration. En outre, si les souscriptions à titre irréductible devaient couvrir 100% du montant initial de l'émission, les souscriptions à titre réductible ne pourraient être servies que sous réserve que le Conseil d'administration décide d'exercer la faculté d'extension de l'émission. Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

2. Vous n'êtes pas actionnaire de la société

Vous pouvez souscrire en faisant l'acquisition en bourse de droits préférentiels de souscriptions (DPS) du 1^{er} mars au 14 mars 2016 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte titres et en exerçant, au plus tard le 14 mars 2016, vos DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est FR0013127818.

Restrictions à l'offre

L'offre est ouverte en France uniquement. Notamment, l'offre n'est pas ouverte aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

En particulier, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en application du US Securities Act de 1933, tel qu'en vigueur, ou de toute réglementation sur les valeurs mobilières d'un Etat américain. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de la Société ne peuvent pas et ne pourront être offerts, vendus, acquis ou exercés aux Etats-Unis d'Amérique, sauf leur enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'en vigueur et, le cas échéant, de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières d'un Etat américain applicable, ou en conformité avec les conditions et prescriptions d'une exemption à ces obligations d'enregistrement.

Centralisation des souscriptions

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services – 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3, jusqu'au 14 mars 2016.

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de comptes, jusqu'au 14 mars 2016.

Les souscriptions d'actions seront centralisées par Société Générale Securities Services – 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services.

Cotation des actions nouvelles

Cotation prévue le 23 mars 2016.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions existantes à compter de leur cotation – code ISIN FR0010231860.

Facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des DPS se développera ; les DPS pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société ; les titulaires de DPS qui ne souhaiteraient pas les exercer pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché ou les céder à des conditions non satisfaisantes.

S'il ne souscrit pas à la présente émission, un actionnaire verra sa participation en capital et en droits de vote subir une dilution ; s'il choisit de vendre ses DPS, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution ; en cas d'exercice de la faculté d'extension, l'actionnaire qui n'aurait souscrit qu'à titre irréductible verrait sa participation dans le capital de la Société diluée.

Le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer significativement, de même que sa volatilité et leur liquidité, notamment à raison de fluctuations de marché ou en réaction à différents facteurs, parmi lesquels les facteurs de risque figurant dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 <http://www.groupeo2i.com/investisseurs> ; des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription, de même que des ventes de DPS pendant la période de souscription, qui auraient un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des DPS ; aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le cours des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ; si cette baisse devait intervenir après l'exercice des DPS par leurs titulaires, ceux-ci subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Par ailleurs, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, à savoir au cours des 12 mois suivant la publication du présent communiqué.

Les actions de la Société et les DPS n'ont pas vocation à être cotés sur un marché réglementé et les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteignent 75% du montant de l'émission initialement prévue, soit un nombre minimum de 1 371 509 actions nouvelles. A défaut, l'opération serait annulée.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 consultable sur le site de la Société sous la page <http://www.groupeo2i.com/investisseurs>

Les facteurs de risque présentés dans ledit rapport de gestion 2014 sont identiques à la date du présent communiqué.

Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.groupeo2i.com. Les actionnaires sont invités, en outre, à prendre connaissance de l'avis d'émission relatif à l'opération devant paraître le 29 février 2016 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Conseil de la Société

Allegra finance

À propos de o2i :

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- La formation informatique et management où il est un des principaux intervenants sur le marché français avec plus de 1 600 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- L'ingénierie informatique comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- L'édition de logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle adiict (enseigne O2i software) ;
- La conception et l'intégration de solutions d'impressions grands formats (enseigne O2i Print).

O2i est un groupe coté sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALODI ; ISIN : FR0010231860). www.groupeo2i.com

Contacts :

O2i

Benjamin ARRAGON, directeur juridique Communication@o2i.biz